COMMUNE DE VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 décembre, à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Nombre de membres en exercice: 10

Présents : 10 Votants : 10

Date de la convocation : 28 novembre 2024

Membres présents: M. Patrick BENASSY, Mr Charles DE PAULA, Mme Sophie GAILLARDON, M. Daniel LEGER, M. Franck VICHARD, M. Patrice ZAIDINERAITE, Mme Claude MERMET, M. Christophe LEGRAND, Mme Audrey BURKHARD, M. Pascal BINETRUY

Secrétaire de séance : Mme Sophie GAILLARDON

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2024
- Tarif de l'assainissement pour 2025
- Prêt à court terme
- Décision modificative
- Projet restaurant
- Projet de parc éolien de Bransat Autorisation environnementale accordée
- Ouestions diverses

Le compte rendu de la réunion du 18 novembre est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération 048/2024

Objet: 7.1 - Décision budgétaire: Tarif de l'assainissement au 1er janvier 2025

Suite à la réunion qui vient de se tenir, Patrick BENASSY donne les tarifs de l'assainissement que le SEA Rive Gauche Allier va appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les communes dont le SEA exerce l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'épuration collectif dont Verneuil-en-Bourbonnais (**option 2**) : $46.66 \in \text{ht}$ pour l'abonnement et $0.70 \in \text{le}$ m² pour l'abonnement soit une hausse de 5 %.

Le maire rappelle que chaque année, la commune doit déterminer les tarifs de l'assainissement qui seront appliqués aux habitants de la commune.

C'est pourquoi, le Maire propose que les tarifs d'abonnement et de consommation qui seront facturés par le SIVOM aux administrés raccordés ou raccordables au réseau passent de 55 € ht à 58 € ht pour l'abonnement et de 1.17 ht le m3 à 1.24 € le m3 d'eau usée au 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition du maire.

Délibération 049/2024

Objet : 7.3 – Emprunts : Prêt bancaire court terme de 40 000 € - Travaux rénovation thermique du bâtiment de l'école

Considérant le choix de la commune de contracter un emprunt de 40 000 € pour financer le projet de rénovation thermique du bâtiment de l'école, notamment pour palier à l'avancement de TVA.

Considérant la proposition faite par le Crédit Agricole Centre France d'un prêt à court terme sur un an déblocable et remboursable à tout moment sans pénalité avec un taux fixe de 2.63 %.

Considérant que ce genre de taux correspond tout à fait aux besoins de la commune,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition du Crédit Agricole,
- ♣ Mandate le maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce prêt.

Délibération 050/2024 Objet: 7.1 – Décisions budgétaires: Décision Modificative N°3

Le maire explique que la commune a besoin de crédits supplémentaires pour le paiement des rémunérations du personnel mais également au niveau des charges à caractère générale. Il donne les explications suivantes :

<u>Article 60612 (Electricité)</u>: La salle des Fêtes et la mairie ont un compteur commun de plus de 36 kwa. Elle bénéficiait depuis 3 ans maintenant d'un contrat très intéressant avec Eni, qui s'est terminé en décembre 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2024, nouveau fournisseur (Total Energies) : Forte hausse des prix.

En 2023 : prévu 10300 €, dépensé 6700 € soit une économie de 3600 €.

En 2024, prévu 10607 €, dépensé 12920 € soit 2313 € de plus.

Entre 2023 et 2024 : + 6220 € d'électricité en plus. Reste à venir les factures de décembre

Article 60623 (Alimentation cantine): + 1000 € par rapport à 2023 et depuis septembre moins d'enfants à la cantine et des denrées alimentaires qui ne cessent d'augmenter.

Article 60628 (Espaces verts): + 1030 € par rapport à la prévision

<u>Article 61551 (Entretien de matériels roulants)</u>: + 1300 € par rapport à la prévision avec le remplacement du radiateur du tracteur (1712 €)

<u>Article 6156 : Maintenance copieur</u> : non prévision de la maintenance de 2 copieurs + maintenance aire de jeux (+ 1700 €)

Le maire propose la décision modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
6411 – personnel titulaire	+ 2 500	6419 – remboursements sur rémunération	+ 10 500
60612 – Energie Electricité	+ 3 500		
60623 - Alimentation	+ 1 000		
60628 – Autres fournitures	+ 1 500		
6156 – Maintenance	+ 2 000		
TOTAL Dépenses	+ 10 500	TOTAL Recettes	+ 10 500

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

Accepte la proposition du Maire,

Délibération 05112024
Objet: 1.1 – Marchés publics: Consultation architecte pour projet de réhabilitation du restaurant

Le maire rappelle qu'une rencontre est prévue avec les organismes publiques de financement concernant le projet de réhabilitation du restaurant de Verneuil-en-Bourbonnais Afin de pouvoir déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes, une étude de faisabilité n'est pas suffisante, c'est pourquoi, le maire propose de contacter 3 architectes afin de leur demander dans un délai très court un avant-projet sommaire avec un chiffrage par lot, sur la base du scenario 1 de l'ATDA.

Le maire propose de contacter les architectes suivants :

- M. Rouyer Olivier à Vaumas
- M. Stéphane PICHON à Moulins
- M. Jean NOAILHAT à Bourbon l'Archambault

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- ♣ Accepte la proposition du Maire,
- ♣ Mandate le maire pour lancer la consultation

Projet de parc éolien de Bransat : Autorisation environnementale accordée

Le maire rappelle qu'il a transmis à chaque conseiller municipal une copie de l'arrêté N° 2456/2024 du 7 novembre 2024 de Mme La préfète concernant l'autorisation environnementale accordée à la SAS CPENR de Bransat Laféline en vue de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Bransat.

Questions diverses

Arbre de Noël: Le maire rappelle qu'il aura lieu le dimanche 15 décembre à 11 h.

<u>Repas de Noël de l'école</u> : Le maire rappelle qu'il aura lieu le vendredi 20 décembre à la salle des fêtes.

La séance est levée à 22 h 00

P. BENASSY	D. LEGER
P. BINETRUY	C. LEGRAND
A. BURKHARDT	C. MERMET
C. DE PAULA	F. VICHARD
S. GAILLARDON	P. ZAIDINERAITE